

CP - Inscriptions en Classes à horaires aménagés Musique (CHAM)

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar propose le dispositif de Classes à horaires aménagés Musique (CHAM), à dominante instrumentale ou à dominante vocale. Les inscriptions sont possibles jusqu'au mercredi 18 mars 2026.

Ce dispositif permet à des élèves de recevoir, en complément de leur formation scolaire, un apprentissage musical et artistique spécifique dans des conditions favorisant leur épanouissement éducatif, social et culturel.

Le Conservatoire s'associe à l'École élémentaire Jean-Jacques Rousseau et au Collège Victor Hugo dans la mise en œuvre de cette formation d'excellence musicale, conformément aux textes ministériels.

Le dispositif CHAM à dominante instrumentale

Âge : entre 11 et 15 ans (de la 6^e à la 3^e)

Pré-requis : motivé par la pratique musicale et jouer d'un instrument (à cordes frottées, à cordes pincées, à vent, à percussion, à clavier, voix)

Admission sur audition pour l'année scolaire 2026-2027

Dossier de candidature :

- CHAM à dominante vocale • maîtrise (de la 6^e à la 3^e) : dossier à retirer auprès du Collège Victor Hugo, 2 rue des Écoles, 68000 Colmar
- ou à télécharger sur <https://conservatoire.colmar.fr/cham-instrument>

Le dispositif CHAM à dominante vocale • pré-maîtrise et maîtrise

Âge : entre 8 et 10 ans (du CE2 au CM2) pour le parcours en CHAM à dominante vocale • pré-maîtrise

Âge : entre 11 et 15 ans (de la 6^e à la 3^e) pour le parcours en CHAM à dominante vocale • maîtrise

Pré-requis : motivé par la pratique musicale du chant choral

Admission sur audition pour l'année scolaire 2026-2027

Dossier de candidature :

- CHAM à dominante vocale • pré-maîtrise (du CE2 au CM2) : dossier à retirer auprès de l'École élémentaire Jean-Jacques Rousseau, 3 place de l'École, 68000 Colmar
- CHAM à dominante vocale • maîtrise (de la 6e à la 3e) : dossier à retirer auprès du Collège Victor Hugo, 2 rue des Écoles, 68000 Colmar
- ou à télécharger sur <https://conservatoire.colmar.fr/cham-voix-ecole-maitrisienne>

Renseignements :

Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar :

03 89 41 67 96

conservatoire.colmar.fr

CONTACT PRESSE

Cécile Walschaerts - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
03 89 20 68 83
cecile.walschaerts@colmar.fr

colmar.fr